

Territoire d'intervention



Territoire de référence :
La Nouvelle-Aquitaine

Territoire d'implantation :
Groupement de Coopération Sanitaire
« Rives de Garonne »

Contact

CRPHV
Handivillage33
Catherine François et Maud Maroo, chargées de missions
1 allée du Lac - 33360 Camblanes-et-Meynac
06.82.17.42.22 / 05.56.92.91.74
Email : centeressources@handivillage33.org

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h à 17h



**Le Centre Ressources
«Personnes Handicapées
Vieillissantes»**

**Un service pour les personnes
handicapées vieillissantes, leur
entourage et les professionnels**

■ **Centre Ressources**

1, Allée du Lac – 33360 Camblanes-et-Meynac
Tél : 06.82.17.42.22 / Email : centeressources@handivillage33.org
www.handivillage33.org

Le Centre Ressources Personnes Handicapées Vieillissantes CRPHV

En 2015, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) a reconnu le Foyer Clary (Association Handivillage33) comme Centre Ressources.

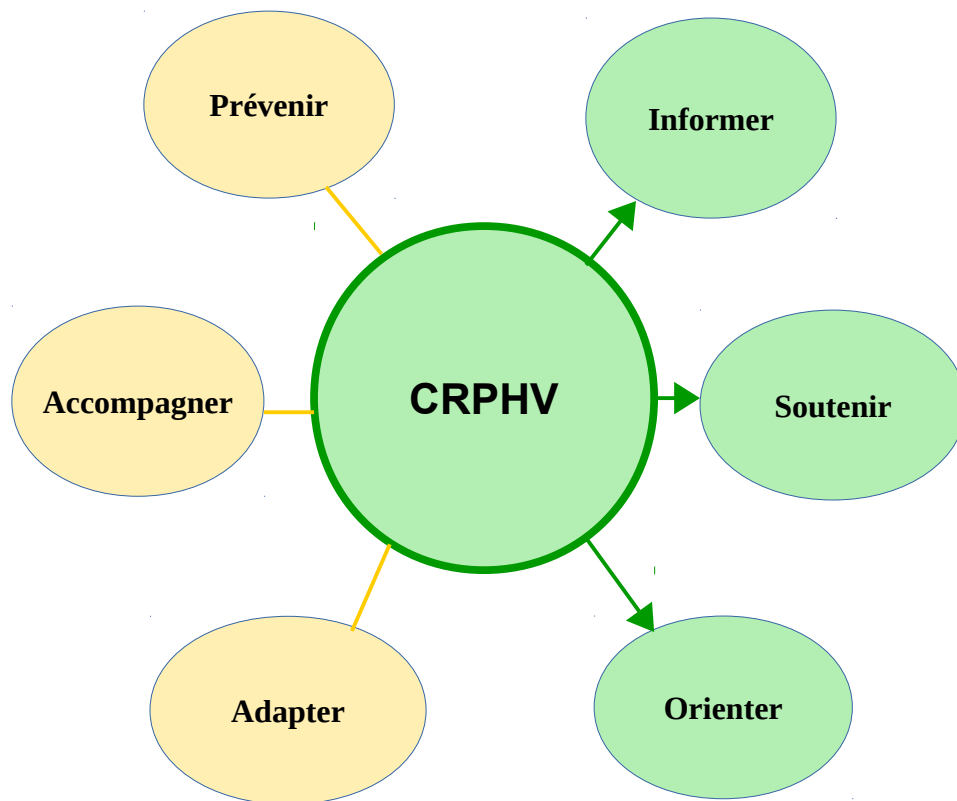
Le CRPHV est spécifique pour les Personnes Handicapées Vieillissantes, leur famille, leur entourage et les professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux. Il se donne pour éthique de soutenir un accès égalitaire pour tous, quel que soit le handicap, congénital ou acquis.

Ce **lieu-relais d'information et de coordination** est fondé sur le caractère innovant et expérimental du projet associatif Handivillage33. Il s'appuie sur l'expérience acquise par le Foyer Clary, la connaissance des ressources du territoire, le développement de partenariats et les nouveaux modèles d'accompagnement.

Axes de travail

- **Prévention et promotion de la santé des personnes handicapées :** accueillir, informer et orienter les personnes handicapées vieillissantes et leur entourage (aide aux aidants) vers les partenaires du secteur.
- **Diversification de l'offre et personnalisation :**
 - référencer l'offre et les nouveaux modes d'accompagnement.
 - identifier les besoins et attentes des personnes handicapées vieillissantes.
- **Démarche d'amélioration de la qualité :**
 - accompagner les structures souhaitant accueillir des personnes handicapées vieillissantes.
 - accompagner et coordonner les équipes autour de situations complexes.
- **Politique de réseaux et de partenariats :** créer des partenariats entre les structures et les services pour favoriser l'aide aux aidants, l'accompagnement et la coordination entre les équipes.
- **Inclusion en milieu ordinaire et accès aux dispositifs de droit commun :** mettre à disposition des personnes handicapées vieillissantes et de leur entourage diverses informations (manifestations, informations sur les établissements et services sociaux et médico-sociaux).

Missions



Qu'est ce qu'une personne handicapée vieillissante ?

« Une personne handicapée vieillissante est une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap (quelle qu'en soit la nature ou la cause) avant de connaître les effets du vieillissement. La situation de handicap a donc précédé le vieillissement »¹

1 - Bernard Azéma, Nathalie Martinez, « Les personnes handicapées vieillissantes : espérances de vie et de santé ; qualité de vie. Une revue de la littérature », Revue française de affaires sociales, 2005/2, p.295-333

◊ : Recommandations de l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services sociaux et Médico-sociaux)

◊ : Missions du CRPHV.